L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureau, No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 29 MAI 1880.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Etat de la Louisiane vs. Thos Jorda. Le même vs. le même.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 2,745 et 1,118.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 1er juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent soixante-cinq, borné par les rues Dryades, Commune, Gravier et Baronne, et désignés comme suit: Le lot numéro vingt-deux vingt-deux a front sur la rue Dryades, sur une profondeur de quatre-vingts pieds; les lots numéros vingt-deux et vingt trois mesurent quarante pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de cent pieds; le lot numéro vingt-quatre mesure quatre-vingt pieds de face à la rue Commune, sur une profondeur de quatre-vingt pieds; le lot numéro vingt-cinq mesure vingt pieds cinq pouces de face à la rue Commune, sur une profondeur de quatre-vingts pieds.

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent soixante-huit, borné par les rues Dryades, Commune, Gravier et Rampart, et désignés comme suit: Le lot numéro deux mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Dryades, sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds; le lot numéro quatre mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Commune, sur une profondeur de quatre-vingt pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29—juin 5,12,19,26—juillet 1er

Etat de la Louisiane vs. Stoddard Howell. Le même vs. le même. Le même vs. Stoddart Howell.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 1964, 2368, 4078, 4068—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus pour taxes d'Etat de 1871, 1872, 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 1er juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre avec les améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, s'étendant de la Levée jusqu'à l'avenue Floride et borné d'un côté par le morceau de terre de Charles Caffin, et de l'autre, par la rue Charbonnet, la propriété de la compagnie de la manufacture de coton de la Louisiane et le terrain de Claude Tiblier, et divisé comme il est indiqué sur un plan déposé au bureau de la compagnie du Drainage, en trois morceaux, et mesurant, au pied américain, comme suit: Le PREMIER TERRAIN mesure deux cent quatre-vingt-sept pieds neuf pouces de face rue Levée, deux cent quatre-vingt pieds trois pouces et sept lignes de face rue Dauphine, sur dix-sept cent quarante-cinq pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur, du côté de la propriété de Caffin et dix huit cent douze pieds, quatre lignes rue Charbonnet ou du côté de la propriété de la Compagnie de manufacture de coton de la Louisiane. Le second terrain mesure deux cent quatre-vingts pieds, trois pouces et sept lignes du côté des rues Dauphine et de l'avenue des Bons-Enfants, et onze cent vingt-cinq pieds, six pouces et quatre lignes du côté de la propriété Caffin et de la rue Charbonnet. Le troisième terrain mesure deux cent quatre-vingts pieds, trois pouces et sept lignes du côté de l'avenue des Bons-Enfants et de la Promenade Florida, sur une profondeur de six mille cent-sept pieds quatre pouces et trois lignes du côté des propriétés de Caffin et de Claude Tiblier, de l'avenue des Bons-Enfants à la Promenade Florida.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mai—5,12 19,26 juin—1er juillet.

Etat de la Louisiane vs Mme Wm Godfrey et Wm Godfrey.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 1686 et 3184. En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de district pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le deuxième district de cette ville, le JEUDI 1er juillet 1880 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le premier district de cette ville, dans l'îlet numéro cent-trois, borné par les rues Annonciation, Terpsichore, Chippewa et Robin, et désignée comme lot numéro un, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Annonciation sur une profondeur de cent-vingt-huit pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29mai—29 juin 5,12,19,26, juillet 1er.

Etat de la Louisiane vs Ed. Hughes.
Le même vs Edward Hughes.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 1917 et 11,112.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 1er juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro trois cent soixante-quatre, bornée par les rues Prytania, Pitt, Bordeaux et Valence, et désignée comme lots numéros trois à treize, mesurant trente pieds chacun de face à la rue Valence sur une largeur de trente-trois pieds chacun de face à la rue et cent pieds de profondeur.!

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mai.—29. juin 12, 19, 26 1 juil

Etat de la Louisiane vs. John Hennessey.
Le même vs. John Henessey.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 1,280 et 2,430.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1874, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 1er juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro neuf, borné par les rues Front, St Joseph, North Market et Fulton et désigné comme lot numéro un, mesurant vingt-quatre pieds de face à la rue Front sur une profondeur de cent vingt-sept pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29 - juin 5,12,19,26 juil 1

Etat de la Louisiane vs. Veuve P. Howard.
Le même vs. Veuve Pierre Howard.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 3154 et 1164.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus pour taxes d'Etat de 1874, 1875, 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 1er juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro cent trente-neuf, bornée par les rues Magasins, Constance, Gaiennié et Erato et désignée comme lots numéros dix huit et dix-neuf, mesurant soixante pieds de face à la rue Magasin sur une profondeur de cent vingt pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29mai—29—juin 5,12,19,26—juil. 1er.

GRAND BAZAR
D'HABITS et de LINGE FAIT
—DE—
GODCHAUX,
81 & 83 RUE DU CANAL.
NOUS OUVRIRONS
MARDI, 18 MAI 1880,
le plus grand assortiment d'habits en alpacas de soie et gros gain, de notre propre fabrique, et le meilleur marché qui ait jamais été offert en cette ville, pour hommes, jeunes gens, petits garçons et enfants.
Le Département de Linge fait
de notre immense établissement est rempli d'articles de première classe parmi lesquels un superbe stock de
CHEMISES.
Le succès sans pareil dans la vente de ces chemises qui vont à ravir est une garantie suffisante de leur valeur supérieure, comparée à celle des autres fabricants.
LINGE DE DESSOUS
—ET—
BONNETERIE.
Nous avons tous les meilleurs genres de marchandises étrangères et américaines des plus bas prix aux prix les plus élevés et des meilleurs modèles. 18mai—

A LOUER.
Une MAISON basse, rue des Remparts [illegible] à l'encoignure [illegible] Esplanade [illegible] chambres, galerie, appartement dans les mansardes, bassin dans la cour, cave etc. [illegible]
A. PITOT,
[illegible] rue Royale.

Pour Famille.
Une jolie maison à louer avec jardin, bien [illegible] encoignure Laharpe et Villeré. S'adresser à JOSEPH LEBLANC, rue Dauphine [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

[illegible] vs. [illegible] S. [illegible]

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT JUDICIAIRE pour les Sixième et Septième Districts [illegible] paroisse d'Orléans. No [illegible]—En vertu d'un writ de [illegible] vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District Judiciaire pour les Sixième et Septième Districts municipaux de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI le 8 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

UN CERTAIN ILET DE TERRE, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans (faubourg Hurstville) anciennement paroisse Jefferson, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, allées, privilèges, avantages qui y appartiennent, désigné par le numéro vingt-deux, d'après un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 17 mars 1837, et déposé en l'étude de E. Barnett, à l'époque notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Eleanor, Laurel et Live Oak, et par la ligne de division de Bloomingdale, et a une façade de trois cents pieds (300), sur la rue Eleanor, deux cent-cinquante-six pieds (256) sur la rue Live Oak, et deux cent-quatre-vingts pieds et autres lignes sur la rue Laurel.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8mai 15 22 29—5 8 juin

Jean de-Marcia vs. Paul [illegible].

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,703—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 16 juin 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le faubourg Delassize, dans l'îlet No 26, compris entre les rues Dryades, Harmony, St-Denis et la ligne qui sépare le dit faubourg Delassize du faubourg Plaisance. Les dits lots sont désignés par les Nos 5 et 6, sur un plan dressé par H. Grant, voyer, le 16 avril 1841, et déposé en l'étude de L. E. Keany, notaire de la paroisse de Jefferson; le dit lot No 5 mesure trente-deux pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et le lot No 6 touchant celui ci-dessus décrit, mesure trente-six pieds 5 pouces de face à la rue Dryades, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne qui le sépare du lot No 5—cent vingt pieds et trois pouces de la ligne du faubourg Plaisance, et vingt-huit pieds cinq pouces et cinq lignes de largeur en arrière.

Etant les mêmes propriétés acquises par le dit défendeur de M. et Mme Jean Barthet, conformément à un acte par devant J Cuvillier, notaire en cette ville, daté du 6 décembre 1866.

2° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, étant situé dans le faubourg Plaisance, anciennement paroisse Jefferson, maintenant Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No vingt-et-un (21), borné par les rues Nayades, Pleasant ou Toledano et Apollo et l'avenue de la Louisiane, sur le plan du dit faubourg, le dit terrain est désigné par le No quatre (4), et mesure trente pieds de face à la rue Apollo sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, au pied américain, conformément à un plan fait par B. Buisson, voyer de la paroisse Jefferson, le 2 avril 1839, et déposé comme plan No 18 dans le livre de plan No 2 à l'étude de W. Christy, anciennement notaire de cette ville. Etant la même propriété que le dit défendeur a achetée de Jean Lucien André, par acte pardevant E. Commagère, recorder et ex-officio notaire dans et pour la paroisse Jefferson, en date du 31 mars 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
15 mai—15,22,29—juin 5,12,16

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans vs. Mme D. M. Flotte et Alfred Flotte, son mari.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,451.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 23 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro dix-huit de l'îlet numéro six, borné par les rues Kerlerec, Esplanade, Bons-Enfants maintenant St Claude et Plauché maintenant Marais, mesurant trente pieds trois lignes de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de cent dix pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne du côté du lot numéro dix neuf, cent onze pieds trois pouces cinq lignes sur la ligne du numéro dix-sept, et trente pieds cinq lignes de largeur dans le fond sur la ligne de derrière qui la divise du lot numéro dix, le tout en mesure anglaise selon un plan fait par J. D'Hémécourt, le dix-huit décembre 1847 et déposé à l'étude de A. Mazureau, notaire. Etant la même propriété acquise par Mme D. M. Flotte, un des défendeurs dans cette affaire de Mme Rosanna Hise, veuve de Thomas P. Norris, selon un acte passé pardevant Alphonse Barnett, notaire en cette ville, le 7 octobre 1863 (C. O. Livre 85, Folio 639.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—22,29—juin 5,12,19,23

Ferdinand Heycke vs Charles Duchamp.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,001—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon. Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI, 8 juin 1880, midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Galvez et Miro, désignés par les Nos 14, 15, 16, 17 et 18, et mesurant chacun 28 pieds 10 pouces de face rue du Canal sur 114 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ces terrains ont été acquis par le défendeur, par achat, de Mme Caroline Heycke et autres, par acte devant N. B. Trist, notaire, le 19 juin 1876.

Saisi dans l'affaire en question.
Conditions—1° Au comptant, jusqu'à concurrence d'une somme suffisante à payer la réclamation des plaignants, c'est-à-dire ($420) quatre cent vingt dollars, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir du 18 mai 1876 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt de la dite réclamation comme honoraires d'avocat, tous frais du procès et taxes due sur la dite propriété.

2° L'acquéreur devra assumer [le pro rata du montant de son enchère] le paiement des billets suivants, tous datés du 18 mai 1876, payables cinq ans après la date et portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de leur date jusqu'à leur paiement, et garantis par une hypothèque sur la dite propriété, savoir:

Un de quatre cent vingt dollars [$420].
Un de trois cent trente-six dollars [$336].
Un de deux cent soixante-dix sept dollars et vingt sous [$277 20].
Un de deux cent un dollars et soixante sous [$201 60].
Un de cent soixante-huit dollars [$168].
Un de cent neuf dollars et vingt sous [$109 20].
Deux de quatre-vingt-quatre dollars chacun [$84].

3° Et le reste du prix d'adjudication [s'il en est] comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
8 mai—8, 15, 22, 29.—5, 8 juin.

Mme Seth Stem vs. Mme Magdalena Nelson.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,847.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 16 juin 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Quatre certains morceaux de terre, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits privilèges qui y appartiennent ou qui y dépendent, situées dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dolhonde (anciennement Dorgenois), Julia, Broad et Poydras, désignés par les lots Nos six, dix-sept, dix-huit et dix-neuf, sur un plan B d'un certificat ou devis fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 12 février 1875, et annexé pour référence à un acte passé pardevant A. Hero notaire, le 11me jour de juin 1875, le dit lot No 6 mesure quarante-six pieds dix pouces de face à la rue Poydras sur cent quatre-vingt deux pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Dolhonde (anciennement Dorgenois) et cent soixante-treize pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Broad, s'étendant sur la rue Julia, sur laquelle elle a une façade de quarante-six pieds un pouce et quatre lignes. Le lot No 17 mesure vingt-neuf pieds sept pouces de face à la rue Poydras, sur quatre-vingt deux pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne plus près de la rue Broad, et quatre-vingt-huit pieds neuf pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Dolhonde (anciennement Dorgenois) avec une largeur sur la ligne du fond de vingt-neuf pieds deux pouces; le lot No 18 mesure vingt six pieds six pouces de face à la rue Poydras, vingt neuf pieds et deux pouces de profondeur dans le fond sur quatre-vingt huit pieds neuf pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du côté plus près de la rue Broad et quatre vingt onze pieds huit pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté plus près de la rue Dolhonde (anciennement Dorgenois) et le dit lot No dix-neuf mesure vingt neuf pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue Poydras, sur quatre-vingt onze pieds huit pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Broad, sur quatre-vingt quatorze pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Dolhonde (anciennement Dorgenois) avec une largeur dans le fond de vingt neuf pieds deux pouces.

Et ainsi toute la succession, le droit, titre, intérêt, réversion, et réversions, reliquats, loyers, issues, propriété, possession, portion, réclamation et demande quelconque, aussi bien en droit qu'en équité de Elisabeth Fahrmann et ses héritiers et légataires de ces quatre lots de terre ci-dessus décrits et toute partie de ces derniers avec tout ce qui y appartient, et spécialement tous les droits et privilèges de rachat réservés par elle en vertu de l'acte de vente de la propriété ici décrite jusqu'alors fait par elle au défendeur par un acte passé devant A. Hero, notaire, le 31 juillet 1877, ladite Mme Fahrmann ayant pensé que tout droit d'acquérir ce privilège de rachat ne serait pas réclamé par elle ou par tout autre héritant d'elle et renonçant au droit ou privilège de racheter la propriété ici décrite.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse ici nommée, par vente, de Dame Veuve Elisabeth Fahrmann, conformément à un acte passé devant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le 11 janvier 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15mai—15,22 29 juin5,12,16

VENTE DE CONSTABLE.

AVIS JUDICIAIRE.

Schmidt & Ziegler vs. M. M. O'Neil. No. 1,512.

TROISIÈME JUSTICE DE PAIX pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias, lancé par l'Hon. Théo. Buisson, juge de la Troisième Cour de Justice de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, à moi adressé, dans le procès sus-mentionné, je, constable soussigné, procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon magasin d'encan, No 101 rue St-Louis, entre Bourbon et Dauphine, dans le Second District de cette ville, le LUNDI, 7 juin 1880, à midi, des objets suivants, saisis dans la susdite affaire, savoir:

1 mulet, 1 float (grande charrette à quatre roues) et harnais.
Termes et conditions—Comptant.
STEPHEN KENNAIR,
Constable 3me J. de P.
27 mai—27,29—juin 7

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

SUCCESSION DE FERDINAND PECOUL.
ETAT DE LA LOUISIANE,

Cour de Paroisse—No. 62—Paroisse St. Charles

EN vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse, et l'îlet ci-dessus et en date du 25 mars 1880, je vendrai au plus fort enchérisseur, rendue à la porte de la maison de Cour à 11 heures du matin SAMEDI 5 juin 1880 la propriété ci-dessous décrite savoir:

1° Une certaine portion de terre en habitation sucrière située dans la paroisse St. Charles, sur la rive droite du Mississippi, à environ 11 lieues, au dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant deux arpents et demi de face au fleuve, sur cinquante arpents de profondeur, entre lignes parallèles, bornée à la ligne supérieure par la propriété de Chas. Aucy D'Arensbourg, et à la ligne inférieure par celle du Dr Andrés Jeanes; ensemble avec tous les édifices et les améliorations qui s'y trouvent, la sucrerie, les dépendances et tous les instruments aratoires, meubles, meubles, ainsi qu'il résulte de l'inventaire enregistré au bureau du greffier de la Cour de District de cette paroisse.

Conditions—Un quart comptant et le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets garantis par hypothèque avec le privilège du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra assurer tous les édifices dans l'une des compagnies d'Assurances de la Nouvelle-Orléans pour la somme de $3500, trois mille cinq cents piastres pour le sucrerie, et de mille piastres pour la maison de résidence.

Les autres meubles et ustensiles seront vendus au comptant.
C. OGLLY,
Shérif de la paroisse St Charles.
Bureau du Shérif, paroisse St-Charles, 25 mars 1880.
1mai—1 8 15 22 29 5 in

L'Etat de la Louisiane vs Peter ou Thos Casserly, et le même vs Thomas Casserly.

TROISIEME COUR DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—Nos 1994 et 4034—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1873-1874-1875-1876-1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douanes, dans le Second District de cette ville, JEUDI 24 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Un de l'îlet No 11, borné par les rues Port, St-Ferdinand, Amour et Bons Enfants; le dit lot formant le coin des rues Amour et Port et mesurant au pied américain 29 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Amour sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds.

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No quatre cent quatre-vingt-dix-huit, borné par les rues Perdido, Gravier, Prieur, Johnson et Bertrand et désigné par les lots Nos quatre et six, mesurant quarante-vingt-dix pieds de face à la rue Perdide sur cent pieds de profondeur.

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No quatre cent quatre-vingt dix-huit, borné par les rues Johnson, Gravier, Prieur, Bertrand et Perdido et désigné par le lot numéro onze, mesurant quarante pieds de face à la rue Johnson sur cent cinquante et un pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
22 mai—22, 29, juin 5, 12, 19, 24.

Etat de la Louisiane vs. F. J. Bienvenu.
—Et—
Le même vs. le même.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Nos 4,121 et 2,042.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 24 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro quatre cent trois, borné par les rues Claiborne, Robertson, Commune et Gasquet, désignée comme le lot numéro vingt-deux, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de cent pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22mai—22,29 juin5,12,19,24

Etat de la Louisiane vs. Horace L. Dufour.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans No 2310—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, POUR TAXES D'ETAT DE 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 10 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent trente-quatre, borné par les rues Carondelet, Julie, Girod et Baronne, et désigné par le lot numéro dix-neuf, mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8mai—8,15,22,29 juin5,10

Etat de la Louisiane vs. John Asel.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,918.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus pour taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 24 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent quarante-six, borné par les rues Claiborne, Jeanne, Perdido et Poydras, désigné comme les lots numéros un et deux, mesurant soixante-quatre pieds de face sur la rue Claiborne par une profondeur de cent trente quatre pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 mai—22, 29—juin 5, 12, 19, 24

Etat de la Louisiane vs Mlle Marie A. Borjia.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 1918. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de district pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième district de cette ville, JEUDI 24 juin 1880, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le premier district de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent soixante cinq borné par les rues Commune, Gravier, Baronne et Dryades, désignée par le numéro quatorze, mesurant vingt sept pieds de face à la rue Commune sur une profondeur de cent quarante huit pieds sur une ligne et cent quarante huit pieds de l'autre.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
22mai—22, 29 juin 5 12,19,24.

Etat de la Louisiane vs Michael Dietrich.
Le même vs le même, le même vs le même et le même vs le même.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 7507, 7802, 926, 7208.—En vertu de quatre writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1874, 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 24 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro quatre cent soixante-six, bornée par les rues Bayou St-Jean, Ursulines, Washington et l'avenue Hagan, désignée comme le lot numéro——mesurant cent sept pieds de face au Bayou St Jean sur une profondeur de cinquante pieds.

Saisi dans les affaires ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
22mai—22, 29. juin 5, 12, 19, 24

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District, paroisse d'Orléans.—No 9,701.—Je certifie par les présentes que le 26 de mars 1879, jugement a été rendu par cette Cour, dans la cause ci-après, dans les termes et mots suivants, savoir:

Ernestine N. Morris vs Moses Harris, son mari.—Sur motion de Alfred Shaw, avocat de la demanderesse, et sur la production à la Cour de témoignages suffisants à l'appui de la pétition de la demanderesse la loi et les preuves étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement ci-devant entré par défaut le 19 courant, soit maintenu conforme et rendu final et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Ernestine Nathan Morris, et contre le défendeur, Moses Harris, son mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains qui existait entre les parties, que la dite demanderesse ait l'administration de son propre bien et qu'elle soit autorisée à diriger ses propres affaires sous son propre nom.

Il est de plus adjugé et décrété que la dite demanderesse ait et recouvre du défendeur, son mari la somme de sept cent cinquante piastres avec intérêt légal du jour de la demande judiciaire à savoir, 7. mars 1879 jusqu'à parfait paiement avec frais de cour et privilège sur la propriété du défendeur du jour où ce procès a été enregistré.

Jugement rendu le 23 mars 1879.
Jugement signé le 31 mars 1879.
(Signé) W. H. ROGERS, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt-sixième jour de mai de l'an de Notre Seigneur 1880.

Pour copie conforme:
JOHN J. HANNAN, Député Greffier.
29 mai—29, 3, 6 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.—No. 10,388.—Je certifie par les présentes que le troisième jour de mars 1880, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-après, et dans les termes suivants, savoir:

Mme Sophia Fied vs. Sylvester Fied, son mari. } Sur motion de Ernest J. Wenck,

avocat de la demanderesse, et sur la production des preuves voulues à l'appui de la pétition de la demanderesse, le droit et les témoignages étant en faveur de la demanderesse——

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré le 19 janvier 1880 soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de Mme Sophia Fied et contre le défendeur Sylvester Fied, son mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté de gains et d'acquêts, qui a existé entre les dites parties Mme Sophia Fied et Sylvester Fied, son mari.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Mme Sophia Fied et contre le défendeur Sylvester Fied, son mari, pour la somme de onze cent cinquante piastres ($1,150), avec intérêt légal à partir du 24 décembre 1879 et privilège sur tous les propriétés du défendeur. Que la demanderesse ait l'administration de ses biens et qu'elle soit, et elle est, par le présent, autorisée à diriger ses affaires séparément et en dehors de celles de son mari, avec tous les frais.

Jugement rendu le 3 mars 1880.
Jugement signé le 9 mars 1880.
(Signé) W. H. ROGERS, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 26e jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt.
PAUL F. ABADIE, Député Greffier.
29 avril 15 et 29 mai.

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur rue Patterson, entre Seguin et Barthélemy.
Succession de Allen Harris.
No 37,406, Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau et salle de vente No 45 rue Royale, LUNDI, 31 mai 1880, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, au salon de liqueurs de Barrett's "Ferry Exchange" au coin des rues Bouny et Villeré, (Alger), en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans, en date du 27 avril 1880,

Un certain lot de terre dans le Cinquième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Patterson, Villeré, Seguin et Barthélemy, et désigné comme le lot No 7, et mesurant 33 pieds 2 pouces et 3 lignes de face rue Patterson, sur 113 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 8, 113 pieds 8 pouces et 6 lignes à l'autre extrémité, et 32 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne de fond, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur devant payer, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1880.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 avril—28 mai 8, 15, 22 29

Propriété de valeur formant le coin des rues Amour et Port.
Succession de Christian Haindel.
No 41,411—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau et salle de vente No 45 rue Royale—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le 14, et signé le 16 novembre 1879, et suivant un ordre de vente daté du 22 avril 1880, les propriétés ci-dessous décrites appartenant à la succession ci-dessus nommée.

Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Un de l'îlet No 11, borné par les rues Port, St-Ferdinand, Amour et Bons Enfants; le dit lot formant le coin des rues Amour et Port et mesurant au pied américain 29 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Amour sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer, en outre de l'enchère, les taxes dues et exigibles en 1880.

Acte de vente pardevant ——— notaire, aux frais des acquéreurs.

L'acquéreur devra payer 10 0/0 du montant de l'adjudication comptant sur les lieux afin de lier la vente.
24 avril—24—mai 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur rue St Pierre, entre Bourbon et Dauphine.
Succession de Charles Weshaar, No 40,721—Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau et Salle de vente, No 45 rue Royale—SAMEDI 26 juin 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1880 et signé le 14 du même mois et de la même année, la propriété ci-après décrite pour le compte et aux risques et périls de Francisco Tescone qui a cessé de se conformer à l'adjudication faite en sa faveur, le 20 mars 1880.

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, ayant 29 pieds de face rue St. Pierre, entre Bourbon et Dauphine, sur une première profondeur de 60 pieds et mesurant de cette profondeur une largeur de 29 pieds, ou plus, s'il en est, jusqu'à une profondeur de 7x pieds, ce qui forme la profondeur entière du dit terrain. Ce terrain est contigu, d'un côté, à une propriété appartenant anciennement à Michael Andry, et de l'autre, à une propriété appartenant anciennement à Marie Jeanne Damour.

Conditions: Un tiers comptant, et le reste à un crédit de un et de deux ans, payable en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent par an, l'intérêt partant du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les améliorations devant être assurées contre la perte par le feu, et la police transférée, et en cas d'un procès pour le recouvrement des dits billets, l'acquéreur devant payer les honoraires d'avocat fixés à cinq pour cent sur le montant en litige. L'acquéreur devra payer en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes payables en l'année 1880.

L'acte de vente pardevant Joseph Cohn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur, au moment de l'adjudication pour assurer la vente.
22mai—22, 29 juin 3,10,17,24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le septième district.—Succession d Herman Thaler et femme.
Action en partage.

PAR B. ONORATO, encanteur.—Bureau No 45 rue Royale. SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement en partage, affaire 2,115, Cour de deuxième district judiciaire, pour les 6e et 7e districts municipaux de la ville de la Nlle-Orléans, signé le 1er avril 1880; en vertu également d'un ordre de la même cour homologuant les procédures, etc., daté le 3 mai 1880.

Et d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de H. Thaler, No 41,298 du docket de ladite Cour en date du 4 mai 1880, il sera vendu à l'encan.

Pour opérer un partage entre les héritiers, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville (ancienne ville de Carrollton), et désignés par les Nos 9 et 10 de l'îlet 1, borné par les rues Levée, Burdette, De Armas et Adams. Le lot No 9 a 39 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, 30 pieds de face à la rue De Armas, 174 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne inférieure qui le divise des lots Nos 8 et 11, et 149 pieds 3 lignes sur la ligne supérieure qui le divise du lot No 10. Le lot No 10 formant le coin de la Levée et des rues Burdette et De Armas a 39 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue de la Levée, 123 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Burdette, 30 pieds de face à la rue De Armas et 149 pieds 3 lignes sur la ligne inférieure qui le divise du lot No 9.

2° Sept lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de cette ville, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'îlet borné par les rues Commercial, Macarty, Washington et Burdette. Les lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de 105 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 10 forme le coin des rues Washington et Macarty. Les lots Nos 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur entre lignes parallèles de 150 pieds.

3° Trois certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville et désignés par les Nos 6, 7 et 8 de l'îlet No 3, ont chacun, d'après le plan de Charles F. Zimpel, député-arpenteur des Etats-Unis, le 24 février 1836, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire de cette ville, 30 pieds de face à la rue Huso, la même façade sur la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de cette ville et désigné par le No 1, formant le coin des rues Washington et Levée, ayant 52 pieds 6 pouces 5 lignes de face à la rue Levée, sur 149 pieds de profondeur et face à la rue Washington, 114 pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne touchant au lot No 2. Le tout d'après le plan annexé à un acte au bureau de W. Y. Lewis, ancien notaire, le 15 novembre 1836.

5° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit septième district, formant le coin des rues Levée et Short et ayant 122 pieds 6 pouces de face à la rue de la Levée, sur 181 pieds de profondeur et face à la rue Short, et 130 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 4 (le tout plus ou moins).

6° La moitié indivise d'un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit septième district, et désigné par le No 10, ayant 60 pieds de face à la rue Short, sur 137 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot No 9 et de l'autre par le lot No 11. La dite moitié du lot de terre touche au lot No 11 et a 30 pieds de face à la rue Short sur 137 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, (le tout plus ou moins.)

7° Le contenu de la grocerie, au coin des rues Levée et Short.

8° Un lot de meubles meublants, etc, qui se trouvent dans la maison.

Conditions.—Pour la propriété foncière, un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat dans le cas de procès, assurance des propriétés et transfert des polices, paiement par les acquéreurs des taxes payables en 1880 en sus du prix d'adjudication.

Pour les meubles, comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant W.H. Pascoe, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 0/0 sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.
9 mai—8,15,22,29—5et12 juin

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Eliza Donegan, épouse de John McCoy.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,024—Attendu que John McCoy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feue Eliza Donegan, épouse de John McCoy, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
29 mai—29 juin 3 6

Succession de John Wilson.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,025.—Attendu que Mme Ann Fitzgibbons, Veuve de John Wilson, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu son mari John Wilson, avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
29mai—29, 3,6 juin

Joseph Rielh, associé survivant de la maison Jules Deccs vs. Daniel A. Wilson administrateur public.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9904. Avis est par le présent donné aux créanciers de Jules Decca et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons [s'il en est] pour lesquelles le compte présenté par Joseph Riehl, liquidateur de la maison Jules Decca ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la cour.
JOHN J. HANNAN, Député Greffier.
26 mai—26, 29—juin 1 4

J. P. Hopkins vs A. H. Nelson.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,769.—Avis est par le présent donné aux créanciers de A. H. Nelson et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John P. Hopkins, liquidateur des affaires de A. H. Nelson, ne serait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JOHN J. HAIMAN, Député Greffier.
20mai—26 29

Réclamations Françaises.

LES TAXES PAYÉES sur les COTONS et les SUCRES, et les propriétés détruites pendant la dernière guerre peuvent être recouvrées, sans délai, en s'adressant à

J. G. RUSTIS,
Commissaire des Etats-Unis, [illegible]
P. O. Box 2007.
30 avril 3 m

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de valeur améliorées dans le Second District.

No 333 Decatur, entre Esplanade et Quartier, vis-à-vis de la Monnaie des Etats-Unis.

Rue Claiborne, coin Ursulines.

Vente par ordre de M. N. W. CASEY, receveur de la New Orleans National Banking Association.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur. Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 19 juin 1880, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, par ordre de M. N. W. CASEY, receveur de la NEW ORLEANS NATIONAL BANKING ASSOCIATION, les propriétés de valeur ci-dessous décrites:

1° Un morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Claiborne, Hôpital et Derbigny, ayant une forme irrégulière et mesurant, mesure anglaise, 13 pieds 7 pouces sur la rue Claiborne, environ 17 pieds 7 pouces de profondeur du côté plus près de la rue Hôpital, 62 pieds 4 pouces et 6 lignes sur une ligne oblique, allant vers la rue des Ursulines; sur la ligne de la propriété Génois, 65 pieds 7 pouces sur la ligne courant à la rue des Ursulines et parallèle à la rue Claiborne.

Un autre morceau de terre de forme irrégulière désigné par le numéro 4 de l'îlet E, selon le plan de Commony en date du 4 décembre 1842, déposé dans le bureau de Joseph Cuvillier. Le dit lot ayant, mesure anglaise, environ 17 pieds 7 pouces ou à peu près de face à la rue des Ursulines, et 49 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la rue Claiborne.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec le bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, (ensemble avec 110 actions maintenant réduites à 10 actions de la banque des Citoyens de la Louisiane), situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Quartier, Chartres et Esplanade, désigné par le No 4, d'après un plan dressé par T. A. Mathews, en date du 4 avril 1836, déposé sous le No 36 du livre de plans dans le bureau de F. Grima, notaire, lequel lot mesure 24 pieds de face à la rue de la Levée sur 77 pieds 7 pouces et 8 lignes de profondeur sur un côté et 77 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre côté, selon le plan de R. F. Micton, de W. Vignaud pardevant A. Dreyfous, notaire.

Termes et conditions pour la propriété premièrement décrite—1/3 comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant intérêt à 8 pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des billets ou en partie quelconque, les acquéreurs devront assurer les bâtisses (dans la New Orleans Insurance Association), remboursant les primes non expirées au vendeur et transférer les polices d'assurance aux porteurs des billets jusqu'à parfait paiement; les acquéreurs devront assumer, en outre du prix de l'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1880, et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente, et mis en possession des loyers après le complet montant de leurs titres.

Acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

Termes et conditions pour la propriété secondement décrite—L'acquéreur fournira son billet pour les actions en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le premier janvier 1881, pour la somme de cinq cent cinquante piastres ($550); et renouvelable selon la charte de la susdite Banque des Citoyens de la Louisiane l'acquéreur assumera également toutes les obligations et les responsabilités d'actionnaire de la Banque des Citoyens, l'acte devant être identifié avec l'acte hypothécaire, la vente de la propriété et les actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane; la balance comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur devra assurer la propriété dans la Compagnie d'assurances de ——, rembourser au vendeur les primes non expirées et assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1880. L'acquéreur sera mis en possession des loyers après le complètement des titres.

Acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29mai—29 juin2 5 12 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Réclamation contre la Banque du Sud pour la balance d'un dépôt.
Succession de Bernard Turpin.
No 36,784—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale—SAMEDI, 5 juin 1880, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1880, pour le compte de ladite succession:

Une réclamation contre la Banque du Sud pour une balance de dépôt s'élevant à cinq cent trente-cinq piastres et soixante et onze sous ($535 71) cinq piastres et soixante et vingt-six pour cent dix-huit sous ($20 78), dividende payé dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
26 mai—26, 29 juin2, 5

PAR S. GUINAULT.

Résidence encoignure des rues Remparts et Conti.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 29 mai 1880, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Un terrain d'encoignure, mesurant 21 pieds de face à la rue des Remparts sur une profondeur de 108 pieds et faisant face à la rue Conti, ensemble les bâtisses en briques de quatre chambres avec corridor s'étendant sur la rue Conti, une autre bâtisse en briques à étage de six pieds, lieux d'aisance, cour asphaltée, hangar, citerne, etc.

Voir le plan exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billet portant hypothèque avec huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au parfait paiement, avec toutes les clauses publiques d'usage.

Acte de vente, pardevant Félix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1880.
26 mai -

Succession de George Kaiser.
Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans. No 41,854.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 29 mai 1880, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 avril 1880, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

Sept lots de terre contigus, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 19, renfermé par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Tonti et Rochablave, lesquels lots de terre sont désignés par les lettres A B C D E F G, lesquels lots de terre ont les dimensions suivantes:

Le lot A, formant encoignure aux rues Tonti et Laharpe, mesure 24 pieds 6 pouces de face à la rue Laharpe, sur 125 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Tonti. Ensemble une grande bâtisse en bois, fondée en briques, ayant un magasin et trois chambres, cuisine, deux citernes, &c, &c.

Le lot B mesure 37 pieds de face à la rue Laharpe, sur 125 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble, une maison en bois de quatre chambres, deux citernes lieux d'aisance, etc.

Le lot C mesure 23 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Laharpe sur 125 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison en bois de deux chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc.

Le lot D mesure 27 pieds de face à la rue Laharpe sur 125 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur.

Les lots E et F mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Laharpe sur 125 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur.

Le lot G mesure 32 pieds de face à la rue Laharpe sur 125 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison en bois à distance de la rue ayant trois chambres, hangar, lieux d'aisance, citerne, etc.

Le tout conformément à un certificat d'arpentage en date du 23 avril 1880, fait par Arthur De Armas et déposé à l'étude de Abel Dreyfous, notaire.

"Voir le plan à la Bourse"
Conditions—Comptant.

Acte de vente par devant Abel Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du montant des adjudications seront payés sur les lieux par les acheteurs pour garantir la vente.
25avril—25 avril—8,15,22,29mai.

No 41,115.—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
Succession de Jean Pierre Gabeigt.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.—Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 29 mai 1880, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1 avril 1880. Les propriétés suivantes savoir:

1° Un îlet de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Grands-Hommes, Craps, et l'ouverture projetée des rues Charbonnet et Adams, désigné par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, lequel îlet mesure 216 pieds 6 pouces de face à la rue des Grands Hommes, la même façade à la rue Craps, 319 pieds 9 pouces 4 lignes de face à l'ouverture projetée de la rue Adams, et la même façade à l'ouverture projetée de la rue Charbonnet. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

2° Huit lots de terre situés au faubourg Washington, dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Tricou, Hancock, Grands-Hommes et Craps, désignés par les Nos 13, 14, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 de l'îlet No 13 d'après un plan fait par J. A. Guérard, le 2 décembre 1836 et déposé en l'étude de Carlile Pollock, alors notaire de cette ville. Lesquels lots de terre mesurent au pied américain savoir: les lots Nos 13 et 14 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue des Grands-Hommes, sur 112 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 21 mesure 28 pieds 9 pouces de face à la rue Hancock sur 104 pieds 4 pouces de profondeur. Le lot No 22 contigu au lot No 21 mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue Hancock, sur 124 pieds 4 pouces de profondeur. Les lots Nos 23, 24, 25 et 26, sont contigus et mesurent chacun 28 pieds 5 pouces de face à la rue Hancock, sur 104 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 26 formant l'encoignure des rues Grands-Hommes et Hancock. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Six lots de terre situés dans le même faubourg et district, désignés par les Nos. 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de l'îlet No. 7, lesquels lots de terre sont renfermés par les rues Amour, Bons-Enfants, Lizardi et la propriété appartenant à [illegible] Louis [illegible] plan fait par J. C. Barel, ingénieur civil, daté 14 décembre 1871 et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire de cette ville, d'après un plan No. 35 des Livres des Plans No. 7, lesquels lots de terre sont contigus et ont les dimensions suivantes, savoir: Les lots Nos 8 et 9 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Lizardi, sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les lots No 10, 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue des Bons-Enfants, sur 120 pieds 5 pouces 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Bons-Enfants et Lizardi, et le lot No 13 mesure 25 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue des Bons-Enfants, 108 pieds 7 pouces 1 ligne dans le fond, sur 120 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistant en une étable pouvant contenir 50 têtes d'animaux, et une maison en bois couverte en ardoises, de quatre chambres; galerie, puits, latrines, etc.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Omer Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs, lesquels les taxes d'Etat et de ville exigibles en 1880, inclusivement, en sus du prix d'adjud ication, et devront déposer 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.
25avril—25 mai8,15,29,99

Demande de jeunes filles.

ON demande des jeunes filles pour apprendre à faire des cigares et à les mettre en paquets. S'adresser à la fabrique de cigares "La Belle Créole", de S. HERNSHEIM & BRO., 67, 69 et 71 Tchoupitoulas. 8er mai—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY, & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ AMÉLIORÉE DANS LA RUE STE-MARIE.
PRÈS DU MARCHÉ MAGAZINE.
COTTAGE DANS LA RUE CHIPPEWA AVEC LES BATIMENTS ATTENANTS.
SUCCESSION DE RICHARD BEHAN.

No 37,877, Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur — Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 20 avril 1880, il sera vendu à l'encan, dans l'affaire de la succession de Richard Behan, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° UN LOT DE TERRE dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Mary, Felicity, Magasine et Laurel, désigné comme le lot No 12, et ayant 53 pieds 3 pouces et 3 lignes de face sur la rue St-Mary, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, de grandes écuries, etc., connues comme les Nos 153 et 155 rue St-Mary.

2. UN LOT DE TERRE dans le même district et le même îlet, borné par les rues Chippewa, Annonciation, St Andrew et Josephine, désigné comme lot No 10, ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 159 pieds. Les améliorations consistent en un cottage en bois de choix à un étage avec mansarde, en retrait sur la rue, connu comme le No 241 rue Chippewa, et formant une très agréable maison de résidence.

3° UN LOT DE TERRE dans le même district et le même îlet, désigné comme lot No 4, ayant 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 150 pieds 8 pouces 4 lignes. Les améliorations comprennent deux maisons à un étage, à double corps de logis, ayant des chaque corps de logis deux chambres, cuisine, etc., et connues comme les Nos 237 et 239 rue Chippewa, elles doivent être vendues séparément.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente, le gage du vendeur, et toutes les autres clauses habituelles, honoraires d'avocat, transfert de polices d'assurance, etc., paiement par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication de toutes les taxes sur la dite propriété dues et exigibles en 1880.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castell, notaire.
27 avril—27, 1,8, 15, 24, 29 mai.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété foncière améliorée et vacante, emplacement pour bâtir sur l'avenue Washington.
Résidence rue Chestnut.
Ilets de terre dans le Sixième District et intérêts dans des propriétés en ville et à la campagne.
Succession de Charles Gallagher.
No 41,334—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteurs, Bureaux No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 5 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, daté du 29 avril 1880, il sera vendu à l'encan pour le compte de la succession de Charles Gallagher les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Huit îlets de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent à Hurtsville, dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 69, 70, 71, 72, 75, 76, 77 et 78 sur le plan original de Hurtsville dressé par B. Buisson, voyer, le 17 mai 1837 et déposé dans le bureau de Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville. Les dits îlets sont décrits comme suit:

Ilet No 69 borné par les rues St Patrick, St Davis, Arabella et Nashville.
Ilet No 70 borné par les rues St Patrick, St David, Arabella et Joseph.
Ilet No 71 borné par les rues St David, Green, Arabella et Joseph.
Ilet No 72 borné par les rues St David, Green, Arabella et Nashville.
Ilet No 75 borné par les rues Green, St George, Arabella et Nashville.
Ilet No 76 borné par les rues Green, St George, Arabella et Joseph.
Ilet No 77 borné par les rues St George, Long, Arabella et Joseph.
Ilet No 78 borné par les rues St George, Long, Arabella et Nashville.

2° Les sept vingt quatrièmes (7/24) parties indivises d'une certaine portion de terre ensemble avec une proportion égale des édifices et améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes, privilèges, et dépendances connues comme l' "Exposition Building", situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Julie, Carondelet et Girod, ayant mesure française 90 pieds 10 pouces de face à la rue St-Charles, 90 pieds 8 pouces de face à la rue Carondelet, sur 120 pieds de profondeur et traversant tout l'îlet.

3° Cinq certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington, Chestnut, Fourth et Coliseum, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, ayant chacun 25 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Washington sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 1 formant le coin des rues Washington et Chestnut. Ces terrains sont tout maintenant un jardin de fleurs et une pépinière.

4° Un certain morceau de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Chestnut, Fourth et Coliseum, désigné par la lettre A sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, arpenteur, annexé à un acte du 14 juin 1870, devant G. Magner, ancien notaire de cette ville; le dit morceau de terre mesure 84 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Chestnut, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces 1 ligne entre lignes parallèles, formant l'encoignure des rues Chestnut et Washington, et connu comme les Nos 6 et 7 avec 3 pieds 1 pouce du fond des lots Nos 4 et 5 comme il est indiqué sur le même plan No 54 en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire. Les améliorations comprennent une élégante maison en bois, de style moderne, à deux étages avec dépendances.

5° Un intérêt indivis dans une portion de terre située dans la paroisse Concordia, formant la moitié ouest de la section 9, Township 5 Nord, Range 7 Est, excepté la partie qui a été échangée pour une quantité égale dans le coin Nord Ouest de la section 17, dans le même Township et le même Range, formant environ 25 acres, lesquelles 25 acres sont acquis par échange ont été également formant un bloc de 325 acres plus ou moins avec les édifices en améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: Comptant, sur les lieux.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Edgard Grima, notaire, No 14 rue Carondelet.
4 mai—4, 8, 15, 22, 29—juin 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence cottage dans le Troisième District.

No 390 rue Bourgogne ou Craps, entre celles Bagatelle ou Bourbon et l'Union.
Succession de Wm H. Sheppard.
No 41,834—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI le 5 juin 1880 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 30 avril 1880, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession la propriété de valeur ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne ou Craps, Bourbon ou Bagatelle, Dauphine ou Grands-Hommes et Union, mesurant au pied français, 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. La maison a un étage avec mansarde et est couverte en ardoise, deux salons, deux chambres, cabinet, galerie fermée, corridor, office, cour briquetée, water-work, cuve et une cuisine en bois à deux étages, retirée.

Conditions de la vente—Cellevi étant la seconde et dernière criée, la propriété ci-dessus décrite sera adjugée au dernier et plus fort enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec une garantie solvable, comme la loi l'exige, portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente et garantie par hypothèque de vendeur et toutes les autres clauses habituelles de sécurité; l'acquéreur devant assurer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880. L'acquéreur paiera au comptant un montant à déduire du prix d'adjudication suffisant pour liquider les taxes arriérées s'il en est sur la propriété, et paiera les frais de la vente de la dite propriété.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Marcel T. Ducros, notaire, 18 rue Royale.
8mai—8,8,15,22,29 juin5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de commerce établi au coin des rues Gasquet et Marais.
Maison en briques à deux étages et cottage en bois à deux corps de logis, rue Gasquet.
Et résidence de choix No 127 rue Terpsichore, entre celles Camp et Annonciation.
Succession de Nicholas A. Delorme, No 39,008—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur.—Bureau 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juin 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 avril 1880, rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Commune, Marais et Howard et Villeré, désigné par le No 3, et mesurant 28 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 90 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages avec cuisine en bois à deux étages désignée par le No 50 rue Gasquet.

2° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Commune, Marais et Howard et Villeré, désigné par le No 1 et formant le coin des rues Gasquet et Marais ou Howard, mesurant 20 pieds 7 pouces de face à la rue Gasquet sur une profondeur et face à la rue Marais ou Howard de 90 pieds 1 pouce entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, au coin, connu depuis longtemps comme un emplacement de commerce établi, et une cuisine en bois à deux étages et désignée par le No 46 rue Gasquet.

3° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Marais ou Howard, Commune et Villeré, désigné par le No 2 A, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la dite rue Gasquet sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage couvert en bois à un étage et deux corps de logis avec cuisine et une cuisine à deux étages dans le fond, connu comme le No 52 de la rue Gasquet.

4° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Terpsichore, Annonciation, Melpomène et Camp, mesurant 27 pieds de face à la rue Terpsichore sur à peu près 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, cuve et bâtisse construite à la moderne, avec balcons dans le fond, jardin de la rue, entourée d'une grillage en fer, ayant quatre chambres et derrière, corridor, cuisine, etc. et connue sous le No 127 de la rue Terpsichore.

Conditions de la vente—Pour la propriété décrite en premier lieu—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit; pour la propriété décrite en second lieu, étant sujette à une hypothèque de la somme de $600 comptant, le reste à un et deux ans de crédit; pour les propriétés décrites en troisième et quatrième lieu sujette à une hypothèque, $2,500 comptant sur chacune, et le reste à un et deux ans de crédit. Tous les dits paiements différés devront porter intérêt au taux de 8 pour cent du jour de la vente et seront garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement, avec l'assurance et toutes les clauses usuelles de garantie et les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Théodore Guyol, notaire.
4 mai—4,8,15,22,29—5 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE A L'ENCAN D'OBJETS MIS EN GAGES.

Etat de la Louisiane vs. Citizens' Savings Bank.
No 10,319—Cinquième Cour de District, Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureaux, rue Carondelet, No 17—LUNDI, 31 Mai 1880, à 11 heures A. M., au bureau des encanteurs, No 17 rue Carondelet, entre Canal et Commune, en vertu de deux décrets de l'honorable Cinquième Cour de District, Paroisse d'Orléans, en date, respectivement, du 2 janvier 1880 et du 9 avril 1880, et en vertu aussi de l'annonce suivante des commissaires-liquidateurs de la dite Banque, conformément avec les articles de corporation de cette dernière, seront vendus, à l'enchère publique, les objets de bijouterie, certificats d'écoles, etc., mis en gages et décrits ci-après; tous les objets tels qu'ils sont numérotés et décrits, à savoir:

ETAT DE LA LOUISIANE vs. CITIZENS' SAVINGS BANK. } No 10,319—Cinquième Cour de District, Paroisse d'Orléans

Les personnes ci-dessous nommées sont, par le présent avis, informées que les objets décrits et agréés mis en gages par elles respectivement à la Citizens' Savings Bank, et qu'à moins qu'elles ne les retirent avant le jour de vente ci-dessous fixé, les soussignés, commissaires-liquidateurs de la dite Citizens Savings Bank, par le ministère de Nicholas J. Hoey, encanteur, LUNDI, 31 MAI 1880, à 11 heures du matin, au bureau de Hoey & O'Connor, encanteurs, No 17 rue Carondelet, en vertu d'un et conformément à un décret de l'honorable W. H. Rogers, juge de la Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, rendu dans le procès ci-dessus mentionné, en date du 2 janvier 1880, procéderont à la vente à l'enchère publique, aux plus forts enchérisseurs, les objets, ci-dessous décrits, mis en gages et sujets à confiscation comme il est dit plus haut, à savoir:

(Signé) P. H. LEGENDRE, THOS. HASAM, JR., JOHN COCKREM. } Commissaires-liquidateurs.

—BIJOUX.—

Nos.	Par qui mis en gage.	Date de la mise en gages.	Objets en gage.	Sommes dues.
151	Mme M. Smith	6 Janvier '79	1 Bague en diamant	$ 72
160	C. J. Adolphe	5 Février "	1 Bague en diamant, 1 Epinglette en diamant, 1 Epinglette en opale, 2 Bagues en camée et Boutons	256
167	Mme C. S. Venables	22 "	1 paire Boucles d'oreilles en diamant	200
199	Bank	22 "	1 paire Boutons studs	144
210	W. P. Huff	24 Juin "	1 Epinglette montée de 7 diamants, 1 Bracelet monté de 7 diamants et 1 paire Boucles d'oreilles en diamant	490
	Bank	24 "	1 Croix en diamant, 1 Bague en diamant et 1 bague montée de 7 diamants	

CERTIFICATS D'ECOLE
S'élevant à la somme totale de $5,247.75.
CONDITIONS—COMPTANT SUR LES LIEUX. 19 mai—19,23,29 au 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉS AMÉLIORÉES ET VACANTES DE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT DANS LES RUES LAFAYETTE, DRYADES FRANKLIN ET JULIA.

DEUX ILETS DANS LA RUE DE LA COMMUNE.

JOHN DAVERN vs. JOSEPH DAVERN ET AUTRES.

No 10,979.—Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

Dans l'affaire des mineurs CARRIE DAVERN et IRENE MOODY, Demandeurs, etc.

No 34,768.—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le 26 avril 1880, et signé le 4 mai 1880; et aussi, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans en date du 5 mai 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés suivantes, savoir:

1. La rangée de sept maisons en briques, à deux étages, au coin des rues Lafayette et Dryades, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Poydras, Baronne et Dryades, comprenant deux lots de terre, Nos. 21 et 22, se touchant et ayant chacun 27 pieds de face à la rue Dryades sur 108 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur. Le lot No 22 formant le coin des rues Lafayette et Dryades. Cette propriété est connue comme les Nos 205, 207, 209 et 211 rue Lafayette, et en face du TURNER'S HALL, et à un îlet seulement du MARCHE POYDRAS.

2. Trois lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberty, désignés comme lots Nos 19, 20 et 21, se touchant et ayant chacun 28 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette sur 115 pieds 1 pouce de profondeur. Le lot No 19 formant le coin des rues Franklin et Lafayette. Les améliorations consistent en quatre édifices à double corps de logis à un étage, en bois à deux étages pour cuisine, avec hangars, caves, etc., et au coin, un édifice à un étage occupé comme GROCERIE.

3. Le magasin en briques à trois étages No 271 rue Julia, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julia, Girod, Remparts et Basin. Le lot est désigné comme le No 124 et a 26 pieds de face à la rue Julia sur 87 pieds de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue des Remparts. Ce magasin fait face au Nouveau Bassin et touche à l'emplacement bien connu de John C. Stewart.

4. Un lot de terre dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julia, Girod, Franklin et Liberté, désigné comme lot No 151, ayant 26 pieds de face à la rue Julia sur 90 pieds de profondeur. Il fait face au débarcadère et est un bon emplacement d'affaires.

5. Vingt neuf lots de terre formant tout l'îlet irrégulier No 16 ou 776, borné par Carrollton Avenue, les rues Commune, Solomon et Julia, ayant 434 pieds 2 pouces 5 lignes de face à Carrollton Avenue, 350 pieds de face à la rue Solomon, 324 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue de la Commune, et environ 282 pieds 1 pouce 4 lignes de face à Florida Landing ou rue Julia (le tout plus ou moins.)

Les dits deux îlets sont situés à la jonction de trois chemins et forment l'entrée par l'est de la rue de la Commune: ils conviennent admirablement à l'établissement de vacheries ou de jardins.

6° Quatorze lots de terre, composant tout l'îlet irrégulier No 17 ou 791, borné par les rues Commune, Napoléon, Solomon et Julia, ayant environ 372 pieds 6 pouces de face à la rue Julia ou Florida Landing, 304 pieds 3 pouces de face à la rue Solomon, 324 pieds 10 pouces de face à la rue de la Commune, et 55 pieds 4 pouces de face à la rue Napoléon (le tout plus ou moins.)

Conditions de la vente: Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt à 8 pour cent l'an du jour de la vente à parfait paiement, les billets devant être divisés en coupons aux termes indiqués, garantis par le privilège du vendeur et toutes les clauses habituelles et de sécurité pour l'assurance, les honoraires d'avocat, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880, et feront un dépôt de 10 pour cent en argent au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Fred Zengel, notaire, coin Camp et Commercial Alley.
9 mai—9, 15, 22, 29 mai, 5 et 12 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée rue St. Charles, Premier District.
Propriété rue Pitt, près l'avenue Louisiane et coin des rues Zimpel et Hillary, Carrollton.
Vente au comptant.
Succession de John H. Meilleur.—No 41,116.—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR NICHOLAS J. HOEY encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet,—SAMEDI, 12 juin 1880, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 mai 1880, rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Terpsichore et Euterpe étant la moitié du lot No 2 attenant au lot No 3 et mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue St. Charles sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage et à deux corps de logis désignée par les Nos 411 et 413 rue St. Charles et qui se trouve entre les résidences du Dr James G. Belden et de M Louis Rose.

2° Un morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Napoléon, les rues Berlin, Pitt et Prytania, désigné par le No 9 et mesurant 30 pieds de face à la rue Pitt, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Trois morceaux de terre dans le Septième District de cette ville. Carrollton, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Adams, Hillary et Zimpel, désignés par les Nos 17, 18 et 20. Les lots 17 et 18 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Zimpel sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 20 mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Zimpel, sur 120 pieds de profondeur et forme le coin des rues Zimpel et Hillary.

Conditions de la vente—Comptant, et les acquéreurs devant assurer le paiement des taxes dues et exigibles en 1880.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Chas. T. Soniat, notaire.
12mai—12,15,22,29 juin5,12

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE A DEUX CORPS DE LOGIS A L'ENCAN.
Nos 457 et 459 rue REMPART,
ENTRE LES RUES MELPOMENE ET TERPSICHORE.
Succession de Alexander P. Waldron.
No 41,910—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 mai 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

UN MORCEAU DE TERRE, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rempart, Dryades, Melpomène et Terpsichore, désigné par le lot No 12, et mesurant 32 pieds de face à la rue Rempart, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages et à deux corps de logis, cuisine, etc.; la maison a une galerie de devant, corridor dans le fond, et huit chambres de chaque côté, gaz partout, cave, hydrant, etc.

Conditions de la vente—Comptant, et les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes taxes dues et exigibles en 1880.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Octave Morel, notaire, No 12 Passage de la Bourse.

Et à la même heure et au même endroit, au comptant, un dépôt de $170 64 dans la New Orleans Savings Institution, sur lequel la somme de $42 66 a été payée comme dividende.
9 mai—9,15,22,29—juin 5, 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage dans le Sixième District, au coin des rues Camp et Gen'l Taylor.
Peter G. Schreiber vs. Mme M. J. Schreiber, tutrice naturelle, etc. et autres—No 2,118—Cour du Deuxième District Judiciaire pour le Sixième et le Septième District Municipal, Paroisse d'Orléans.—Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR. Nicholas J. Hoey, encanteur. Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 26 juin 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus, le 2 avril 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, savoir:

Deux lots de terre, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Chestnut, Peniston et Gen'l Taylor, désignés comme Nos 11 et 12, et se touchant, mesurant chacun 39 pieds de face à la rue du Camp, sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 forme le coin des rues Camp et Gen'l Taylor. Les améliorations comprennent un cottage à un étage en bois, avec mansarde, bâti en ardoises, en retrait sur la rue, avec galerie devant et large vestibule au centre. Ce cottage constituerait une excellente et confortable résidence.

Conditions—Comptant.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. Commagère, notaire.
[illegible] 29 juin5,12,19,26

Le résidence Caldwell, rue Carondelet, entre celles Poydras et Lafayette.
67 actions de la compagnie du Gaz et de Coke de Cincinnati.
Succession de George T. Rowe et de sa femme Mme Louisa Fenton Rowe.
Nos 40,245 et 41,789—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau 17 rue Carondelet, SAMEDI 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans le 29 avril 1880 et signé le 4 mai 1880, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:

1° Un morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Lafayette, Baronne et Poydras, désigné comme le lot No 6 et mesurant 43 pieds 1 pouce de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 154 pieds 1 1/2 pouce plus ou moins sur la ligne du lot No 5, et 114 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté jusqu'à ce qu'elle atteigne au point où le dit lot s'élargit sur une ligne s'étendant à angle droit à la dite ligne de côté et vers la rue Poydras 25 pieds 10 pouces, puis une autre profondeur de 40 pieds 10 pouces à un mur en briques dans le fond qui appartient ou appartenait anciennement à M. Millaudon, sur lequel elle mesure 69 pieds 1 pouce et 2 lignes plus ou moins. Les améliorations comprennent une vaste et agréable résidence à trois étages et demi, en briques, avec bâtisse à trois étages dans le fond, remise, écurie, etc. désignée par le No 121 de la rue Carondelet.

2° Soixante-sept (67) actions de cent (100) piastres chacune du fonds capital de la "Cincinnati Gas Light & Coke Company" se composant de 26 certificats.

Conditions de la vente.—Pour les actions, comptant; pour la propriété foncière, un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente, garanti par privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les billets devront être subdivisés en coupons si on l'exige et les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880. Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Andrew Hero, notaire.
9 mai—9, 13, 15, 22, 29. mai—juin 5, 12, 14.

PAR C. E. GIRARDEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasins en briques rue Girod, entre Tchoupitoulas et Commerce.
Succession de Peter Green.
No 28,991.
Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau 31 rue du Camp—SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles dans la rotonde de l'hôtel St-Charles en cette ville, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 avril 1878 et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Girod, Lafayette, Commerce et la rue Tchoupitoulas, mesurant 19 pieds de face à la rue Girod sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent qui comprennent la totalité de l'îlet, de trois maisons coin Girod et Commerce, désigné par le No 59 de la rue Girod. L'édifice de face est une maison en briques à trois étages, 19 pieds sur 50 et la bâtisse en briques à deux étages dans le fond, 19 sur 15 pieds, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large en commun avec le lot et la bâtisse qui y touche.

2° Un certain morceau de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant plus ou moins 20 pieds de face à la rue Girod sur 85 pieds de profondeur, borné sur le côté vers la rue Tchoupitoulas par la propriété de Em. Rusha et sur le côté vers la rue Commerce par la propriété du dit P. Green. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par le No 61 de la rue Girod.

Termes et conditions—1/2 comptant le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilèges de vendeur portant toutes les clauses usuel es de 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuite pour en recouvrer le montant, les améliorations devront être assurées et la police transférée aux porteurs des billets et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais des acquéreurs.
8 mai—15, 22, 29—juin 5, 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Marie Schuler, épouse de Jos. Wächter.
No 41,943, Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans.

Emplacements de valeur propres au commerce, à l'angle des rues Chippewa et Troisième, Quatrième District.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau 31 rue du Camp.—SAMEDI, 26 juin 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1880, et rendu dans la succession ci dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un certain morceau de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ancien faubourg Livaudais et désigné par le No 6 du carré d'îlet trente-et-un, sur le plan primitif du dit faubourg, tracé par G. B. Buisson, le 5 mars 1832, déposé au bureau de Félix Grima, notaire en cette ville. Le dit morceau de terre forme l'angle des rues Chippewa et Troisième, dans le carré d'îlet et borné par les rues Chippewa, Jersey, Troisième et Quatrième, et mesure, maintenant 30 pieds de face rue Chippewa, sur une profondeur et façade, rue Troisième de 83 pieds et 84 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise du terrain No 7, le tout en mesure américaine, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Deux certains morceaux de terre sur lesquels on peut construire, situés dans le quatrième district de cette ville, dans le carré d'îlet désigné par le No 60 et borné par les rues Chippewa, Fulton Troisième et Quatrième, lesdits terrains sont désignés par les Nos 19 et 20 et mesurent chacun 28 pieds 2 pouces et 7 lignes de face rue Chippewa, la même largeur à l'arrière plan, qui est la ligne latérale du terrain No 21. Le terrain No 19 a une profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 18 de 117 pieds 7 pouces et 2 lignes, et 118 pieds 1 pouce sur la ligne le séparant du terrain No 20. Le terrain No 20 forme l'angle des rues Chippewa et Troisième et a une profondeur, sur la ligne qui le sépare du terrain No 19, de 118 pieds 1 pouce, sur 118 pieds 7 pouces de profondeur et de face rue Troisième, le tout d'après un plan fait par Buisson, voyer, en date du 5 mars 1832, et déposé au bureau de G. R. Stringer, ci-devant notaire en cette ville, avec tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication. L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
23 mai—29—5, 12, 19 26 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTION EN PARTAGE.

Dans l'affaire de Marie O. Chalon et autres vs Marie Louise Chalon, mineure—No 37,124, Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

Onze terrains à Carrollton, 7e District.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau No 31 rue du Camp, SAMEDI, 26 juin 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu positivement à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 mai 1880, rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Onze terrains situés dans le septième district de cette ville, autrefois Carrollton, dans l'îlet borné par les rues Burthe, Seconde, Hilary et Clinton. Les dits terrains sont désignés par les Nos 12 à 22 inclusivement sur un plan dressé par D. E. Seghers, en date du 19 juin 1877, se lon lequel ils mesurent ainsi qu'il suit:

Le lot No 12 forme le coin des rues Hilary et Burthe, et mesure 32 pieds 6 pouces face à la rue Burthe, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Hilary. Les lots Nos 13 à 19 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Burthe, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 20 forme le coin des rues Burthe et Clinton et mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Burthe sur une profondeur et façade de 120 pieds sur la rue Clinton. Les lots Nos 21 et 22 touchent aux lots ci-dessus dans le fond, et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Clinton sur 137 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles; ensemble avec tous les droits, passages et privilèges y appartenant d'une manière quelconque.

Conditions.—La moitié comptant; le reste à un an de crédit en billets divisés en coupons au gré des parties intéressées et garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, avec toutes les clauses habituelles de 8 pour cent l'an d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement, 10 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de procès pour recouvrer le montant des billets; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant R. J. Ker, notaire, aux frais des acquéreurs
25 mai—25,29—5,12,19et26 juin

ATTENTION.
M. ANDRIEU & Co.,
No 51 Royale, coin Bienville,
FABRIQUE DE BOTTES ET DE CHAUSSURES DE TOUS GENRES.
BOTTES et souliers en tous genres faits le des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que par tout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
7 fév. 80—1 an V & C

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

Placement d'argent de premier ordre en des maisons de résidence à deux étages, en briques, vis-à-vis la place Congo, rue des Remparts, entre Orléans et St-Pierre.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau, No. 31, rue du Camp—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, seront positivement vendues à l'enchère publique—

Ces deux maisons de résidence, à deux étages, en briques, désirables, centralement situées, désignées par les Nos 158 et 160 rue des Remparts, dans le carré d'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St-Pierre et Orléans.

Les terrains mesurent chacun 26 pieds de face rue des Remparts, sur une profondeur d'environ 73 pieds, plus ou moins, avec tous les droits et servitude d'une allée au fond de la propriété, s'ouvrant rue Orléans. Chaque maison a un corridor, deux salons, cuisine séparée de la maison principale, salle à manger, quatre chambres à coucher dans le corps de logis et deux au dessus de la cuisine, une mansarde, hydrant, etc., etc.

Conditions: Moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit, payable en billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an, 5 0/0 honoraires d'avocat, police d'assurance transférée et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix de la vente sera exigé au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant O. DeArmas, notaire, aux frais des acquéreurs.
29mai—29,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DES SYNDICS D'UNE BANQUE-ROUTE, COMPTES OUVERTS, RECLAMATIONS, ETC.
No 1614.
Cour de District des Etats-Unis, District de la Louisiane.
Dans le procès de Gaines & Relf, en banqueroute.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur,—Bureau No 31 rue du Camp.— SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, seront vendus à l'enchère publique, en vertu d'un décret rendu par l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de District des Etats-Unis, District de la Louisiane, et siégeant en cour de banqueroute, en date du 20 janvier 1880, et rendu dans le procès ci-dessus.

Comptes divers ouverts, réclamations, etc., une liste descriptive desquels est déposée au bureau de l'encanteur.

Conditions—Comptant.
16mai—22 26 et 29

Un magnifique carré d'îlet dans le voisinage de l'école McDonough, dans le Troisième District, rues Rocheblave, Dorgenois, D'Abadie et Onzaga.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera positivement vendu à l'enchère publique—

Le magnifique carré d'îlet désigné par le No 1341 et borné par les rues Rocheblave, Dorgenois, D'Abadie et Onzaga. Il est situé en face de l'école McDonough, bien remblayé et désirable pour spéculer et améliorer; on construit beaucoup dans le voisinage.

Conditions—Moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jno. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur. 20 mai—20au29

Propriété de choix dans le Deuxième District pour un grand restaurant, magasins, jardin de bière ou emplacement de commerce qui exige beaucoup d'espace près de la rue du Canal.

Vente positive pour cause de départ.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan

Cette belle et vaste résidence et magasin centralement situés et bien améliorés désignés par les Nos. 41 et 43 rue Bourbon, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Douane et Bienville.

La propriété mesure 60 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 178 pieds sur la ligne de côté sur la rue Bienville et 120 pieds de profondeur sur la ligne de côté près de la rue de la Douane, puis à s'étendant à angle droit 30 pieds sur la rue de la Douane. Les améliorations comprennent une vaste bâtisse en briques à 2 étages avec mansardes solidement construites que l'on peut facilement convertir en en grand magasin ou en deux magasins ordinaires, les bâtisses du fond ont deux ou trois étages faisant plus de trente belles chambres.

Pour une pension—grand restaurant, jardin de bière ou emplacement de commerce, cette propriété ne saurait être mieux située ou plus désirable. Avec la propriété il sera vendu vingt deux actions de cinq cents piastres ($500) chacun du fonds capital de l'Association consolidée des Planteurs de la Louisiane, sur lesquelles il sera dû $3,557 80 payable le 1er juin 1880, garanties par privilège sur ladite propriété. La dite action et les obligations comme actionnaire l'acquéreur devra assumer en sus du prix d'adjudication. On peut examiner la propriété tous les jours, entre 9 heures du matin et 5 heures du soir.

Termes et conditions—1/3 ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un, deux et trois ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 0/0 comptant sur le montant de la vente sera exigé au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Félix Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 mai—à la vente.

Une jolie maison-cottage élevée de terre et ayant un grand jardin dans le Second District, et la maison de résidence en bois, double, à deux étages, rue des Ursulines, entre Derbigny et Roman.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, seront vendues à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° La jolie et confortable maison-cottage en bois élevée de terre, avec 6 grandes terrasses formant l'angle est des rues Dorgenois et Hôpital, dans le carré d'îlet borné par les rues Dorgenois, Ursulines, Rocheblave et Hôpital, mesurant 157 pieds 6 pouces et 7 lignes de face rue Dorgenois, sur une profondeur et façade de 149 pieds 1 pouce et 4 lignes rue Hôpital.

2° La maison de résidence en bois à deux étages et double désignée par les Nos 233 à 235 rue des Ursulines dans le carré d'îlet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Roman et Derbigny. Le terrain mesure 32 pieds 10 pouces de face rue des Ursulines, sur 111 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et a trois chambres à chaque étage et cuisine, cour pavée etc., galerie de derrière et citerne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication.

Les actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.
15mai—16 22 jusq date

Emplacement de commerce de premier ordre et une propriété rapportant un excellent revenu.

Les magasins et maisons de résidence au coin des rues St. Louis et Villeré
Vente positive.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. Bureaux No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, seront positivement vendues à l'enchère publique—

Le magasin et la maison de résidence formant l'angle Sud-Est des rues St. Louis et Villeré, dans le carré d'îlet compris entre les rues St. Louis, Conti, Marais et Villeré.

La propriété comprend cinq terrains mesurant une façade totale de 90 pieds rue St. Louis, sur une profondeur et façade, rue Villeré, de 138 pieds 7 pouces, sur lesquels sont construites une bâtisse en brique à deux étages et des bâtisses en bois. Voir le plan, à la vente pour les subdivisions, etc. La propriété se vendra en totalité ou en partie. Convenablement réparée, elle rapportera un excellent revenu. Elle est située dans un quartier populeux. Un capitaliste entreprenant voulant tenir un magasin de comestibles dans la bâtisse du coin pourrait en retirer des profits assez considérables pour se rembourser, en une année, de la somme que lui aurait coûté la propriété.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets garantis par hypothèque spéciale et lieu du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, police d'assurance transférée, les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication, et en outre ils devront payer comptant la commission de l'encanteur, les frais d'annonces aux journaux. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Jos. Cuvillier, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 mai—16, 22 jusqu'à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX FERMES DÉSIRABLES SUR LE CHEMIN DE LA MÉTAIRIE.
près des fermes à bestiaux de MM. Bonnabel et Bouchaquié.
Dans l'affaire de Jos Larroque vs la Banque d'Epargne de la Nlle Orléans.
No 8707—Cour de Circuit des Etats-Unis, district de la Louisiane.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, seront vendus, à l'enchère publique, conformément à un décret de l'honorable E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis, dans le district de la Louisiane, en date du 14 mai 1879, et rendu dans la sus-dite affaire, les terres ci-après décrites, savoir:

1° Une certaine ferme sur le chemin de la Métairie, comprenant la moitié inférieure de six carrés d'îlets désignés par les Nos 107, 108, 111, 112, 115 et 116 et le tout d'un autre carré désigné par le No 120. Le tout situé dans le village de Bath, paroisse Jefferson, Louisiane. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits passages et servitudes qui y appartiennent—d'après le plan dressé par L. Bringier, le 13 décembre 1836 et déposé au bureau de Jos. Marks ci-devant notaire en cette ville, et étant la même propriété acquise par David Urquhart, à une vente à l'encan du shérif de la paroisse de Jefferson, le 11 décembre 1876 en vertu d'un ordre de saisie et de vente à lui adressé par l'honorable Deuxième Cour judiciaire de la Louisiane, dans et pour la paroisse de Jefferson dans le procès de David Urquhart vs Sarah Hall et son époux Raymond de la Cruz, No 3963 du docket de cette cour.

2° Une autre ferme contiguë à la première ci-dessus décrite, située dans la ville de Bath, No 1, paroisse Jefferson, rive gauche du Mississippi, en cet Etat, sur le chemin de la Métairie et, composée du tout des carrés Nos 117 et 118 et de la moitié des carrés Nos 107, 108, 111, 112, 115 et 116 sur le plan primitif de la dite ville de Bath, d'après le devis de Jules G. Deuzy, ingénieur, en date du 15 mai, 1873.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit de un et deux ans en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets; et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication; l'acquéreur devra en outre payer comptant les frais de l'encanteur pour les annonces et la vente de la propriété. Un dépôt de 10 0/0 comptant sur le prix d'adjudication sera exigé de l'acquéreur au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.
9 mai—9,8,15,16,22

L'Abeille
NO
COMI
Lloyd d
FEU
LE
BRAV
M. ED

C'était un f[illegible] Perrin; le typ[illegible] tous ses grad[illegible] trapu, grêlé, [illegible] la visière retr[illegible] colère, un peu[illegible] avec cela com[illegible] tous ses soldat[illegible] gnait de la fa[illegible] pas de pain! [illegible] mal? Eh bie[illegible] cigognes de [illegible] après, le pauv[illegible] coué voyant t[illegible] ceau de pain l[illegible] tout le déjeu[illegible] jeune officier [illegible] peu de mal à [illegible] disait: "S'il[illegible] brille la cerve[illegible] venue au mon[illegible] che, au comb[illegible] notre sous-lie[illegible] me blond, à [illegible]